



RÉFÉRENT COVID-19 EN MICRO-CRÈCHE. RÔLE DU S.S.T DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE PANDÉMIE.

Au regard de la crise sanitaire actuelle, il est recommandé d'avoir un référent au sein vos structures. Le rôle du référent COVID-19 est d'adapter les recommandations et obligations sanitaires au sein de la micro-crèche.

Cela implique une réorganisation pour garantir la santé et la sécurité des familles accueillies, de leurs enfants, des intervenants extérieurs et des salariés.

Nous vous accompagnons dans cette démarche à travers ce module de formation.

PRÉSENTATION ET CONTENU DE LA FORMATION

1. Présentation de 16 fiches réflexes à appliquer dans le contexte du COVID-19
2. Mise à disposition de protocoles de mesures sanitaires :
 - Protocole à destination des familles
 - Protocole à destination des professionnels
 - Protocole de nettoyage renforcé
 - Protocole des repas en micro-crèche
 - Protocole de prise en charge de cas symptomatiques

SUIVI ET ÉVALUATION

- Lors de l'apprentissage en e-learning, évaluation des connaissances à l'aide de quiz de validation tout au long des parcours, nécessitant un taux de réussite de 80% afin de poursuivre la formation.
- Possibilité de contacter les formateurs par message à travers une icône de contact présente sur chaque page.
- Questions/réponses lors de la visio-conférence.



PUBLIC

Responsable pédagogique et Gestionnaire EAJE.
Tous les personnels en situation d'emploi en micro-crèche, **étant à jour au niveau de la formation secourisme.**



INTERVENANTES

Nathalie **ODENT**
Formatrice en Geste et Posture, SST et Logistique.



DURÉE

2 x 3 heures de formation + 12 heures d'e-learning



LIEU DE FORMATION

Formation à distance (visio-conférence + e-learning)



CAPACITÉ

4 à 6 participants



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- **Visio :**
 - Questions - réponses
- **E-learning :**
 - Fiches réflexes
 - Protocoles de mesures sanitaires
 - Quizz de validation



SUIVI ET ÉVALUATION

Voir encart



COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge à 100% par votre OPCO EP et remboursement de vos coûts salariaux à hauteur de 12 € par heure et par salarié (si la formation se déroule pendant les heures de travail).

Renseignements :
n.herzog@les-cherubins.com



INFOS ET CONTACT

Frédéric Pède
f.pede@reseau3sqe.fr